



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 2 décembre 2003 à 15 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur les conseiller(ère) André Levac et Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2003-1724* ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé en 2002 de doter la Ville de Gatineau d'une politique culturelle et qu'il a confié le mandat de son élaboration à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission, au cours des douze derniers mois, a entrepris une démarche de consultation auprès du milieu culturel et de la population;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est le fruit de ces consultations et que les priorités d'action retenues ont été élaborées à partir des consensus obtenus;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la politique culturelle a été inscrite au plan stratégique de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil d'adopter la politique culturelle de la Ville de Gatineau ainsi que les priorités d'action pour 2004-2005-2006 qui s'y rattachent.

De plus, ce comité recommande au conseil de mandater le Service des arts, de la culture et des lettres afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique culturelle et du plan d'action.

Tout budget relié à la politique culturelle devra faire l'objet de l'approbation par le conseil municipal.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif